

puissent espérer que leur revenu augmente d'au moins 2 p. 100, nous allons les classer en plusieurs catégories.

Le premier groupe dont je veux parler comprend les personnes qui ont droit à la pension de vieillesse et au supplément de revenu garanti. Leur pension ne sera pas très élevée, mais ce seront eux les heureux, car ils toucheront une augmentation de 2 p. 100 chaque année si le coût de la vie monte d'autant. Leur revenu total augmentera.

Puis, il y aura les gens, comme les fonctionnaires à la retraite, qui toucheront la pension de vieillesse et leur pension de fonctionnaire. Leur pension de fonctionnaire augmentera chaque année en janvier, mais leur pension de vieillesse n'augmentera pas s'ils ne touchent que le montant de base.

Il y aura ensuite ceux à qui des employeurs de l'extérieur comme le Canadien Pacifique, par exemple, versent des pensions. Leur pension totale comprendra la sécurité de la vieillesse et le montant de base de leur autre pension, et ils seront complètement oubliés. Peu importe la hausse du coût de la vie, ils ne toucheront aucune augmentation, à une légère exception près. Ceux dont une partie de la pension de retraite provient du Régime de pensions du Canada bénéficieront d'une augmentation. Mais à quel raffistolage nous livrons-nous? Après le progrès que nous avons réalisé en mars dernier et d'après ce que nous avons fait dans le passé, il nous faudrait viser au principe d'augmenter d'au moins 2 p. 100 toutes les pensions de retraite si le coût de la vie augmente. Mais non! Nous faisons tout le contraire et nous en privons 800,000 pensionnés.

Si j'étais libéral...

L'hon. M. Mackasey: Vous n'en êtes pas loin. Vous êtes encore récupérable.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'espère que vous appréciez ma modération.

L'hon. M. Mackasey: Bravo!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'aurais terriblement honte si, après avoir appliqué ce bon principe, mon parti s'apprêtait maintenant à le révoquer.

On peut le classer dans la même catégorie que l'universalité. Comme vous le savez, nous ne cessons de nous en targuer, et à juste titre car nous excellons dans ce genre d'exercice. Nous n'avons cessé d'exhorter le gouvernement à supprimer l'évaluation des ressources à l'égard de la pension de vieillesse, et à la fin il a dû céder. Cependant, le bill comprenant une disposition dans ce sens a été présenté par un gouvernement libéral et, à travers le pays, les libéraux se sont vantés que c'était leur parti qui avait adopté le principe selon lequel les retraités devaient toucher une pension de droit et non parce qu'ils en avaient besoin.

Ces deux bons principes, peu importe le parti qui y a pensé le premier, ont été insérés dans notre législation par le truchement de bills proposés par les libéraux: l'universalité des versements et leur indexation sur le

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

coût de la vie. Mais voilà que le gouvernement les abandonne et les détruit. C'est pour cette raison, monsieur l'Orateur, que je me vois amené, malgré les propos plutôt généreux que j'ai tenus lundi dernier, à dire que ce projet de loi est mauvais. Il ne devrait pas être à l'étude. Je n'invoque pas le Règlement à son encontre, mais j'estime que les députés devraient l'attaquer de front au cours du débat et insister, non pas pour que les libéraux adoptent quelque chose qui est exigé par l'opposition, mais pour qu'ils en reviennent aux principes dont ils s'étaient inspirés en 1951 lorsqu'ils présentèrent à la Chambre le bill sur la sécurité de la vieillesse, la meilleure des mesures législatives qui ait jamais été soumise à la Chambre.

Dans les propos qu'ils ont tenus aujourd'hui, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) ainsi que le premier ministre (M. Trudeau) ont dit qu'il s'agit de prendre aux riches pour donner aux pauvres, aux nécessiteux. C'est bien beau et l'expression est ronflante: prendre aux riches pour donner aux pauvres. Si c'était vrai, surtout s'il s'agissait d'une formule uniforme, si nous disions aux riches de n'importe quel âge dans notre société: «Vous devriez vous contenter de moins afin que les retraités puissent avoir plus», il faudrait applaudir. Mais, au risque de me répéter, tout ce que le projet de loi prévoit, c'est une nouvelle répartition de la pauvreté chez les personnes âgées. En vertu de ce bill, on prendra le revenu de certains retraités pour le donner à d'autres.

Si la formule correspondait seulement à la description qu'en ont donnée le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et le premier ministre, il faudrait peut-être y prêter attention. Mais qui sont les riches à qui l'on demande de se contenter de moins? Qui sont ces riches à qui on propose une augmentation de 42 c. et dont la pension sera gelée à \$80? Qui sont ces riches dont la pension ne sera plus indexée sur le coût de la vie? D'abord, le célibataire de plus de 65 ans qui dispose d'un autre revenu de plus de \$110 par mois ne pourra obtenir le supplément; il touchera seulement la pension de base, qui ne sera plus indexée. Le célibataire de plus de 65 ans, qui touche un revenu de \$110 en sus de sa pension, serait-il riche? Je ne le crois pas.

Consultez les statistiques. Ici, je remercie le ministre non seulement de me les avoir fournies en réponse à mes questions inscrites au *Feuilleton* mais aussi de les avoir incorporées au Livre blanc—notez qu'en donnant ces chiffres il cherchait, sauf erreur, à nous convaincre que les revenus des vieux ne sont pas assez élevés pour valoir la peine d'être imposés. Une ventilation des tableaux aux pages 40 et 41 révèle que les citoyens de plus de 65 ans sont répartis en trois catégories. Ces personnes sont au nombre de 1,700,000. Je suppose qu'aux termes des nouvelles dispositions, environ 60 p. 100 pourront bénéficier du supplément de revenu garanti. La proportion actuelle de 48 p. 100 passerait à environ 60 p. 100. Il reste 40 p. 100, qui se subdivise en deux groupes, un de 30 et un de 10 p. 100. Je parle de 30 p. 100 des 1,700,000 personnes de plus de 65 ans dont les revenus se situent entre le chiffre